

Loi-cadre Transports : le vélo et la marche ne doivent pas être sacrifiés !

Annoncé à l'issue de la conférence Ambition France Transports, le projet de loi-cadre porté par le ministre des Transports Philippe Tabarot a été présenté en Conseil des ministres ce mercredi 11 février. Sa principale mesure, l'annonce d'une loi de programmation financière sur les transports, fait l'impasse sur le vélo et la marche, mobilités du quotidien centrales pour de plus en plus de Français et indispensables à toute politique de transport.

L'Alliance pour le vélo, qui réunit l'UNION des Entreprises Sport & Cycle (UESC), la Fédération des Usagers et des Usagers de la Bicyclette (FUB), le Réseau vélo & marche (RVM), l'Association de Promotion et d'Identification des Cycles et de la mobilité active (APIC) et la filière de l'économie du Vélo, dénonce l'absence totale de mesures liées au cycle et à la mobilité active.

Cette absence est incompréhensible. La stabilité et la visibilité des financements de l'État ont pourtant fait leurs preuves : depuis 2019, les politiques cyclables ont permis une hausse de la pratique de 40 %. Couper cette dynamique, c'est freiner net un déploiement réussi dans les territoires et prendre le risque que les communes rurales et peu denses, déjà contraintes en moyens et en ingénierie, décrochent de la dynamique nationale de développement de la pratique cyclable.

Face à ces reculs préoccupants, les structures de l'Alliance pour le vélo appellent le gouvernement à corriger d'urgence ce projet de loi-cadre, en intégrant pleinement la marche et le vélo dans la programmation financière des transports. Elles sollicitent un rendez-vous avec le ministre des Transports afin de discuter des modalités d'intégration de mesures liées au cycle et aux mobilités actives dans le texte.

“Les collectivités savent transformer concrètement le quotidien des habitants, mais la cohérence et la continuité du soutien de l'État sont indispensables. Avec un Plan vélo et marche à l'arrêt depuis 2024, que la mobilisation transpartisane du Club des élus nationaux pour le vélo et la marche n'a pas réussi à rétablir, cette absence est alarmante. Les 250 millions d'euros annuels promis aux collectivités se font attendre, au détriment des territoires péri-urbains et ruraux. Cela creuse l'écart de l'accès à la mobilité des Français et éloigne la France inexorablement de son objectif de 12 % de part modale vélo à horizon 2030 fixé dans la Stratégie nationale bas-carbone - que l'Etat propose de réviser à la baisse. Cette économie de court terme générera des dépenses bien plus importantes en santé dans les années à venir.” **Françoise Rossignol et Chrystelle Beurrier, co-présidentes du Réseau vélo et marche**

“Les mobilités actives ne sont pas un supplément d'âme : elles sont une solution concrète, efficace et déjà plébiscitée par les Français. Les intégrer dans le projet de loi Transports, c'est aussi soutenir une industrie du cycle à la peine dans notre pays, qui dispose pourtant de fleurons industriels, crée des emplois qualifiés dans les territoires et participe à la décarbonation des mobilités. C'est également anticiper les bénéfices sanitaires liés à l'activité physique liée aux modes actifs, ceux-ci étant une source d'économies conséquente de coûts sociaux de santé.” **Patrick Guinard, vice-président de l'UESC**

“Depuis 2019, les politiques publiques en faveur du vélo ont permis une croissance forte de la pratique mais aussi une structuration de la filière économique. À travers la signature d’un contrat de filière par 6 ministres en 2024, la France s’est dotée d’une filière vélo ambitieuse répondant à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux, sanitaires et industriels. Cette dynamique vertueuse repose sur la stabilité de l’engagement et de la lisibilité donnés par le gouvernement aux modes actifs. En faisant l’impasse sur le vélo dans la loi-cadre Transport, c’est tout un secteur qui contribue à l’emploi local, au tourisme, à la souveraineté industrielle qui est fragilisé.” **Patrick Guinard, président de l’APIC, France vélo**

« La vulnérabilité des cyclistes sur la voirie n’est pas une fatalité. Elle appelle des choix clairs et des actes forts : des aménagements cyclables de qualité, des formations pour une génération de cyclistes prudente et respectueuse, et un cadre législatif garantissant des infrastructures réellement sûres. L’Etat doit prendre pleinement ses responsabilités et mobiliser des financements à la hauteur de ces enjeux. » **Céline Scornavacca, Co-présidente FUB**

L’Alliance pour le Vélo,

née en 2022, regroupe collectivités, filière économique et usagers unis autour d’une vision commune du vélo en tant que mode de déplacement à part entière et outil de transformation positive face aux principaux défis contemporains. Retrouvez ses propositions dans le livre blanc « [Faire du vélo un atout pour la France](#) ».

CONTACTS PRESSE – ALLIANCE POUR LE VÉLO



Anne-Sybille Riguïdel

Chargée des relations presse

as.riguidel@fub.fr

06 32 10 26 38



Florence Gall

Déléguée générale de la filière

florence.gall@apic-asso.com

06 70 85 60 65



Virginie Aubazac

Responsable communication

virginie.aubazac@reseau-velo-marche.org

06 50 20 14 88



Romain Ferrand

Responsable relations médias

romain.ferrand@unionsportcycle.com

06 82 95 41 89